

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-deux avril deux mil seize, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Chazelles-sur-Lyon, le jeudi vingt-huit avril deux mil seize, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Présents : Pierre VERICEL - Ennemond THIVILIER - Florence DELORME-PAILLEUX - Michel NEEL - Annie CHAPUIS - Jeanine RONGERE - Hervé LASSABLIÈRE - Roberte HOSPITAL - Pierre THOLLY - Marie-France DI PALMA - Frédéric BERTHET - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Christiane CLEMENSON - Michel FAURE - Florence COURSIMAULT - Aurélie PITAVAL - Laurie SOLEYMIEUX - Annie BONNIER - Danielle VIRICEL - Gérard HAEGY - Anne-Marie JACQUEMIN - Aline CIZERON - Rodrigue LECLET.

Absents ayant donné procuration : Ludovic PADUANO à Frédéric BERTHET - Georges VINCENT à René GRANGE - Sylvie CHANAVAT à Aurélie PITAVAL - Jean-Paul BLANCHARD à Danielle VIRICEL - Christopher LAMBERT à Florence COURSIMAULT.

Secrétaire élue pour la session : Jeanine RONGERE

Directrice des Services, Collaboratrice du Maire : Carine BON

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2016

1. AUTORISATION DROIT DES SOLS : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LE SIMOLY
 2. AUTORISATION DROIT DES SOLS : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA CCPSG
 3. CRAC ZAC PUIPIERES ET CHARANTAINE
 4. AVENANT N°3 CONVENTION D'AMENAGEMENT AVEC LA SEDL
 5. CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA MJC
 6. CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION LOISIRS ENFANTS
 7. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES RESTOS DU CŒUR »
- INFORMATIONS

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2016

J.RONGERE rappelle le contenu du procès-verbal de la séance du 31 mars 2016. En l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé en l'état.

1. AUTORISATION DROIT DES SOLS : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LE SIMOLY

Pour rappel, les actes d'urbanisme sont instruits par le SIMOLY depuis le 1er janvier 2015. La Communauté de Communes de Forez en Lyonnais avait décidé de prendre en charge financièrement le coût du service pour le compte de ses communes membres. Suite à des réserves émises par le contrôle de légalité sur ce mode de fonctionnement, la CCFL a décidé de ne plus prendre en charge le coût du service à compter du 1er janvier 2016. Il convient donc de signer une nouvelle convention de prestation de service avec le SIMOLY du 1er janvier 2016 au 30 avril 2016 pour assurer la continuité du service.

VOTE : 22 POUR – 6 CONTRE – 1 ABSTENTION

2. AUTORISATION DROIT DES SOLS : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA CCPSG

Suite à la décision de la CCFL de ne plus prendre en charge le coût du service d'instruction des autorisations du droit des sols et compte tenu de la réorganisation des territoires, la commune de Chazelles a décidé de consulter le service instructeur de la CCPSG. Le Conseil Municipal est ainsi appelé à délibérer sur la convention de prestation de services avec la CCPSG pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1er mai 2016 pour une durée de 1 an.

VOTE : 22 POUR – 7 CONTRE

3. CRAC ZAC PUIPIERES ET CHARANTAINE

Conformément à l'article 19 de la convention d'aménagement conclue avec la SEDL, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur les comptes rendus d'activités 2015 des ZAC des Pupières et de la Charantaine.

VOTE CRAC CHARANTAINE : 22 POUR – 7 ABSTENTIONS

VOTE CRAC PUIPIERES : 22 POUR – 3 CONTRE – 4 ABSTENTIONS

4. AVENANT N°3 CONVENTION D'AMENAGEMENT AVEC SEDL

La convention d'aménagement avec la SEDL pour la ZAC des Pupières prend fin au 31 décembre 2016. Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'avenant n°3 à la convention prolongeant la durée et modifiant les modalités de la rémunération.

VOTE : 22 OUI – 3 ABSTENTIONS – 4 CONTRE

5. CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA MJC

Afin de définir les modalités de partenariat entre la MJC et la commune de Chazelles-sur-Lyon, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur une convention d'objectifs.

VOTE : UNIMITE

6. CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION LOISIRS ENFANTS

Afin de définir les modalités de partenariat entre l'Association Loisirs Enfants et la commune de Chazelles-sur-Lyon, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur une convention d'objectifs.

VOTE : UNANIMITE

7. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES RESTOS DU CŒUR »

L'association « Les Restos du Cœur », située à Saint-Symphorien-sur-Coise, distribue des colis à des bénéficiaires de la commune de Chazelles sur Lyon. L'association a besoin d'un véhicule pour récupérer les denrées alimentaires au dépôt de Givors et les ramener à Saint-Symphorien-sur-Coise. La commune de Chazelles sur Lyon dispose d'un véhicule adapté car il est utilisé dans le cadre des services de la banque alimentaire.

Il est convenu de conclure un partenariat entre la commune de Chazelles-sur-Lyon et l'association « Les restos du Cœur » dans le cadre d'une convention de mise à disposition d'un véhicule.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la convention avec l'association Les Restos du Cœur.

VOTE : UNANIMITE

INFORMATIONS

. Fête internationale des marchés du 13 au 29 mai organisée par l'ADPM (association pour le développement et la promotion des marchés). La commune participe à cette fête le mardi 17 mai et le vendredi 20 mai. Des paniers confectionnés par les commerçants du marché seront à gagner lors de tombolas.

. Signature d'une convention d'occupation d'un jardin à titre précaire au lieudit le Camp avec Monsieur OULD MADANI (loyer annuel de 27 €).

. Le Comité de jumelage et la commune reçoivent 50 allemands et 65 italiens le week-end de l'Ascension. Une journée sportive est prévue le samedi (matches de foot, pétanque, tir à l'arc). Une soirée officielle aura lieu le samedi soir et à ce titre, les élus sont invités à l'apéritif.

. Un groupe de travail sera mis en place pour le projet de skate-park

. Habillage des arbres du jardin public avec la participation des enfants du périscolaire de l'école publique de Chazelles et Viricelles, du groupe tricot de l'Etas, du groupe couture des familles rurales, des résidents de l'hôpital local et des assistantes maternelles du centre socio-culturel. A 18h00 les élus pourront venir découvrir ces créations et partager un verre de l'amitié.

. Commémoration de la cérémonie du 8 mai qui aura lieu le dimanche 8 mai à 11h00.

. Monsieur le Maire invite les élus à se rendre au jardin public le mercredi 4 mai à 16h00 afin de participer à l'action contre les crottes de chiens, réalisée par L.PADUANO, et traitée sous forme d'humour.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 26 mai à 20h00.